

Image not found or type unknown



## Auto ENTREPRENEUR : Ne pas prévenir l'employeur pendant un an ?

Par **electrode**, le **08/04/2014** à **11:30**

J'ai une question toute simple.

J'ai lu quelque part que je n'étais pas tenu de prévenir mon employeur la première année. est ce vrai ?

je suppose donc qu'ensuite, je doive le faire ?